



Mairie d'AZELOT

M. le Président de la MRAe
Mission Régionale d'Autorité environnementale
DREAL / SEE
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005
67070 STRASBOURG

Fait le 27/08/2025
AAZELOT

Objet : Modification du PLU d'AZELOT – Saisine Autorité Environnementale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles R.104-33 à R.104-37 du Code de l'Urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement dans la modification du PLU d'AZELOT (54).

Par cette modification, la commune d'AZELOT souhaite principalement rendre compatible son PLU avec le SCoT Sud 54, conformément à la loi.

Dans un souci d'optimisation et de comblement de son enveloppe urbaine, la commune désire également adapter son PLU. La commune souhaite en effet faire évoluer son PLU en transformant notamment une ancienne zone 1AU / 2AU au lieu-dit « Au Chardon » en zone 1AU pour tenir compte d'un projet urbain en cours de réflexion.

Par ailleurs, le règlement littéral doit être revu pour clarifier certaines dispositions réglementaires incomprises ou désuètes.

Enfin, la présente procédure vise à supprimer un emplacement réservé devenu aujourd'hui obsolète et inopérant. Elle comprend pour terminer l'ajout de 2 nouveaux Eléments Remarquables du Paysage au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme.

Cette consultation intervient avant l'enquête publique.

Je joins à cette saisine les documents pour un examen de mon projet de modification du PLU.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devrait nous parvenir dans les 2 mois à compter de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Christian FORGET

